

Année scolaire 2016-17 - Une feuille par famille

Le « **Code de vie** » vous a été envoyé par courriel en format PDF et se trouve au site web de l'école. Veuillez vous familiariser avec celui-ci afin d'en prendre connaissance avec votre/vos enfant(s).

Engagement de l'élève

Après avoir pris connaissance du Code de vie de l'école Lacerte, je m'engage:

- à appuyer l'école dans sa démarche éducative, démarche soutenue par les valeurs énoncées dans notre projet éducatif;
- à respecter la politique linguistique en m'exprimant en français en tout temps pendant les activités scolaires et parascolaires;
- à respecter le code de vie de l'école Lacerte.

L'utilisation de l'Internet

J'affirme que j'utiliserai l'Internet pour des fins pédagogiques et que je ne chercherai ni des informations, ni des contacts, ni des ressources, ni des outils qui vont à l'encontre du code de vie; soit de violence, soit de taxage, soit de pornographie, soit d'aspect criminel. Je m'engage aussi à ne pas produire des documents qui contiennent des illustrations et des messages offensifs, vulgaires ou de mauvais goût.

La division scolaire franco-manitobaine, l'école Lacerte et le fournisseur de l'Internet ne sont pas responsables des productions des élèves par Internet.

Signature de l'élève

Signature de l'élève

Signature de l'élève

Signature de l'élève

Signature du parent/tuteur

Date

Dîner à l'école

Je désire que mon(mes) enfant(s):

- dîne(nt) à l'École Lacerte et demeure(nt) en tout temps dans la cour d'école.
- dîne(nt) à la maison, il(s)/elle(s) peut(peuvent) revenir à l'école dès 11h45 (début de la surveillance) et il(s)/elle(s) doit(doivent) rester en tout temps dans la cour d'école.

Rappel: Dîner à l'école est un privilège, donc l'élève doit coopérer avec les règlements du dîner et respecter les surveillants. Un manque répétitif aux règlements et de respect aux surveillants aura comme conséquence la perte de ce privilège. Une rencontre avec les parents et la direction sera nécessaire pour le ravoir.

À noter: Si votre (vos) enfant(s) dîne(nt) normalement à l'école ils peuvent sortir avec votre permission écrite (une note signée et datée chaque fois, avec indication du lieu de la sortie). Aucun appel aux parents se fera le jour même.

Permission de filmer/Utilisation de photos de votre enfant par l'école

Il est possible que votre enfant fasse partie d'un montage vidéo ou soit pris(e) en photo. Ces vidéos ou photos peuvent être utilisées:

- pour le *Au fil des mois* de l'école Lacerte;
- pour le journal (*La Liberté/Winnipeg Free Press*); la radio *CKSB* et la télévision *Radio-Canada*;
- pour le site Web de l'école Lacerte;
- pour le compte Twitter de l'école Lacerte;
- pour la réalisation d'un cédérom ou d'autres publications de l'école.
- pour la page Facebook de l'école Lacerte (à venir)

- J'autorise l'école Lacerte à filmer ou à diffuser des photos de mon(mes) enfant(s).
- Je refuse que l'école Lacerte diffuse toute photo de mon(mes) enfant(s).

J'ai indiqué mes choix pour mon(mes) enfant(s) par rapport au dîner à l'école et à la permission de filmer/utiliser des photos.

Nom de l'enfant: _____ Nom de l'enfant: _____

Nom de l'enfant: _____ Nom de l'enfant: _____

Signature du parent/tuteur

Date